



## Centre européen de formation

Par **Kine12**, le **10/02/2016** à **11:08**

Bonjour,

Ma fille s'était inscrite au centre de formation européen en juillet 2015 car elle ne trouvait pas de salon pour exercer en tant qu'apprentie esthéticienne .

Elle a reçu les livres et le début des cours du centre quelques jours après .puis miracle un salon d'esthétique lui propose de la prendre pour passer son CAP et son brevet professionnel.Elle a donc accepté estimant qu'il était préférable d'être dans un salon plutôt que faire des cours par correspondance .

Entre le temps où elle s'est inscrite au centre de formation et la proposition du salon ' il s'est écoulé 10 jours .

Elle a donc adressé un courrier au centre de formation pour expliquer son cas et à renvoyé les livres puisqu'elle n'avait commencé aucun cours.

S'en suit de la part du centre de formation ,5 ou six lettres en courrier simple demandant de payer 30% de la somme plus un courrier de mise en demeure de régler toujours adressé en courrier simple .

Quelqu'un peut-il me dire ci pour nous cela peut-être considéré comme un cas de force majeure.

Merci pour vos réponses.

Cordialement[smile31]